Séminaire : Associations, recul de la démocratie et philanthropies

Séance du 29 janvier 2026
Retranscription de la séance : Quand l'investissement remplace la subvention ou le don.

Présentation de la séance par Marianne Langlet du Collectif des associations citoyennes :

Cette deuxième séance poursuit l'exploration de la tension intrinsèque entre une solidarité démocratique et une solidarité philanthropique avec une question fil rouge : vers quel modèle de société voulons-nous aller ? Sylvain Lefebvre, docteur en sciences politiques et spécialiste de la philanthropie, souligne que la manière dont s'exerce la philanthropie peut tout autant renforcer des liens sociaux, renforcer des liens démocratiques ou au contraire affaiblir ces liens et renforcer des pouvoirs ploutocratiques, donner plus de pouvoir aux élites.
Face au retrait du soutien public et aux attaques politiques, les associations sont de plus en plus poussées à trouver des modèles économiques qui se passent de soutien public, les poussent à se tourner notamment vers la philanthropie. Or, le récit qui voudrait que le soutien philanthropique pourrait compenser le retrait du financement public se heurte au réel : les chiffres du paysage associatif de Viviane Tchernonog et Lionel Proutot montrent que la part des dons et mécénats reste stable en dessous de 5% et n'évolue pas depuis 20 ans. Face à ce constat, il nous semble essentiel de nous donner un espace de réflexion en croisant les regards et analyses d'acteurs associatifs à partir de leur savoir d'expérience et de leur savoir d'expérience et de chercheurs-chercheuses sur la philanthropie pour mieux décrypter le paysage politique et philanthropique et construire une analyse politique collective.

Notre deuxième séance intitulée quand l'investissement remplace le don ou la subvention vient explorer une forme particulière de la philanthropie. Elle se développe depuis une vingtaine d'années sous la qualification de philanthropocapitalisme. Anne-Claire Pache, fondatrice de la filière entrepreneuriat sociale et de la chaire philanthropie de l'ESSEC, explique que *« Le philanthrocapitalisme caractérise les liens de plus en plus étroits entre les fortunes issues de pratiques capitalistes dans ce qu'elles peuvent avoir de meilleures comme de pires et la capacité que la philanthropie peut leur donner à influencer certaines politiques, certaines pratiques »*.

Il est défini par la revue Politix, revue des sciences sociales du politique : comme étant *« une nouvelle manière de faire de la philanthropie, imitant la manière de faire des affaires dans le monde capitaliste »*. Il promeut l'idée selon laquelle *« le capitalisme en lui-même peut être philanthropique, et œuvrer au bien de l'humanité ». Ses adeptes considèrent l'entreprise capitaliste comme un mode de production « naturellement » altruiste, et justifient l'attribution de subventions gouvernementales et de fonds philanthropiques à des entreprises »*.

Ce terme est notamment développé une première fois dans un livre paru en 2008 écrit par Matthew Bishop et Michael Green qui s'intitule : *« philanthrocapitalisme : comment les riches vont sauver le monde »*. Le philanthrocapitalisme porte le récit qu'il est possible de faire le bien et du profit. Bill Gates souligne, par exemple, que l'introduction de logiques de rentabilité dans le domaine caritatif entraînera « naturellement » des bienfaits sociaux. Mark Zuckerberg défend à son tour la « munificence du marché » (le terme munificence est synonyme de largesse donc la grande générosité du marché) qui repose sur la conviction que la conciliation entre les profits des entreprises et du bien commun amène à la prospérité générale. À ce titre, l'entreprise capitaliste est naturellement altruiste et donc peut recevoir des subventions publiques et des soutiens philanthropiques.

Cette approche efface totalement la notion de non-lucrativité, l'approche associative, collective tout comme la chose publique. Le modèle efficace est celui de l'entreprise privée lucrative. Dans le philanthrocapitalisme, on trouve l'approche de la venture philanthropy qui est la transposition à la philanthropie de la notion de venture-capital, c'est-à-dire le capital risque. Le principe : ce sont des investissements très importants, un processus drastique de sélection des bénéficiaires et une intervention managériale dans la stratégie, le fonctionnement, le développement et l'évaluation de l'association bénéficiaire par la mesure de son impact social.

Il ne s'agit pas d'une simple subvention mais de « développer les capacités » de ces organisations en s'y impliquant. En France, ce courant arrive en 2010 avec la fondation AlphaOmega, pionnière de cette sorte de philanthropie, PhiTrust ou encore le fonds d'innovation AG2R La mondiale s'inscrivent également dans ce courant. Aujourd'hui, le réseau European Venture Philanthropy Association tente de structurer un écosystème au niveau européen.

Nous voyons donc que des mécanismes de marché financiers sont appliqués à la philanthropie comme l'investissement à impact. Ce dernier porte le récit qu'il est possible de faire à la fois du bien et du profit. Citizen Capital ou BNP Paribas sont des acteurs particulièrement moteurs sur ces outils. Issus de la fondation américaine Rockefeller, ces nouveaux mécanismes financiers allient rentabilité financière et impacts sociaux et écologiques. Ils connaissent une forte croissance depuis les années 2010 et portent un changement de paradigme profond de l'approche philanthropique puisqu'ils peuvent investir (via des outils particuliers) aussi bien dans des associations que des entreprises, notamment des startups à impact ou entreprises à mission.

Cette confusion des rôles interroge la notion de non lucrativité, développe de nouvelles formes de marché financiers, construit des marchés concurrentiels et remplace la notion de subvention ou de don par celle d'investissement au risque de mettre en péril tout un champ associatif qui ne peut s'y inscrire et de promouvoir une approche qui ne peut soutenir que des modèles financièrement rentables à plus ou moins long terme.

Nous avons deux invités pour discuter de ces enjeux :

- **Gloria Taoussi,** en charge du plaidoyer au Réseau National des Ressourceries et Recycleries
- **Édouard Morena**, chercheur en sciences politiques et auteur d'un livre qui s'intitule « Fin du monde et petit four » aux Editions La Découverte, sur le capitalisme vert.

Dans ce livre, Edouard Morena, vous décryptez les mécanismes d'un nouveau marché financier, le capitalisme vert. Il porte cette idée que les mécanismes de marché, appuyés le plus souvent sur des solutions techniques, le technosolutionnisme va permettre de résoudre les grands enjeux écologiques. Vous observez que la philanthropie a joué un rôle majeur dans l'avancée de cette approche. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce qu'est le capitalisme vert et quel rôle joue la philanthropie dans le développement de ce capitalisme ?

Edouard Morena : Mon objet de recherche ne se limite pas au capitalisme vert mais au rôle des ultra-riches dans ce capitalisme et leur engagement dans le débat climatique international. La philanthropie est une des manières dont ces acteurs s'investissent au niveau international. Cette lecture de la situation internationale peut éclairer la lecture des potentiels développements philanthropiques en France. Au niveau international, nous observons que les acteurs non étatiques, les ONG qui s'engagent dans l'espace climatique international, gravitent autour des négociations onusiennes sur le climat, sont très fortement dépendantes de fonds philanthropiques. Cette

dépendance permet de comprendre les stratégies dans lesquelles ces ONG s'inscrivent et les approches qu'elles défendent.

Si nous revenons au capitalisme vert, sa définition couvre également ce qui peut être appelé le capitalisme durable ou encore le capitalisme climatique. Toutefois, cette vision renvoie toujours à la même idée : elle reconnaît la responsabilité du capitalisme dans la crise climatique et environnementale et en même temps, et ce terme « en même temps » est important, il y a aussi cette idée que, finalement, le capitalisme reste, malgré tout, le système économique qui nous permettra de confronter cette crise. Il peut garantir une forme de transition bas carbone et donc de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Finalement, il nous permet de nous adapter au dérèglement climatique. C'est l'idée centrale des promoteurs du capitalisme vert. C'est leur récit : un aveu de responsabilité et en même temps cette idée que le capitalisme réformé peut être un outil efficace et utile pour porter la transition bas carbone. Ce récit du capitalisme vert à tendance à valoriser certains types d'acteurs et de solutions. Le capitalisme vert valorise les acteurs privés, les entreprises, mais aussi les investisseurs : ils sont perçus comme les moteurs de la transition bas carbone et, à ce titre, il faut les soutenir. Ce discours sous entend que l'Etat n'est pas la solution ; cette dernière est à trouver du côté du secteur privé.

Les solutions s'appuient sur le marché et les acteurs du marché. En ce qui concerne le climat, l'approche est, par exemple, centrée sur les crédits carbone où les mécanismes de compensation, et du côté de la biodiversité, le développement des crédits biodiversité. Finalement, il apparaît dans cette approche que le capitalisme reste le meilleur outil pour décarboner nos sociétés en intégrant le climat ou la biodiversité dans le marché par la valorisation financière du carbone, de la biodiversité. La valorisation financière est une forme bien spécifique puisqu'il s'agit de mettre un prix sur le carbone émis et lui permettre ainsi d'intégrer le système capitaliste. Le jeu de l'offre et de la demande fait entrer le carbone dans les calculs économiques, intègre le coût des émissions mais également le bénéfice de ses compensations. Ces mécanismes centrés sur la financiarisation du carbone ou de la biodiversité sont présentés comme les meilleurs moyens de préserver la planète.

Contrairement à l'idée que le capitalisme laisse faire la main invisible du marché, le capitalisme vert s'appuie sur des politiques publiques spécifiques. Sous la présidence de Biden aux Etats-Unis, par exemple, l'*inflation action act* se centre sur la transition énergétique. Il s'agit d'un exemple de politique publique associée au capitalisme vert. Elle implique beaucoup d'argent public reversé à des acteurs privés sous forme de subventions, de crédit d'impôt, d'aides diverses. Cette vision politique du capitalisme vert envisage l'Etat non pas comme en responsabilité directe de la transition bas carbone mais comme responsable des risques financiers liés à la transition bas carbone. L'Etat prend en charge les risques financiers liés à la transition bas carbone. Cet élément est important car ce choix politique d'utilisation d'argent public a un coût pour la société. Une des raisons pour laquelle nous observons une baisse des dotations aux associations, mais aussi dans la santé publique, dans la recherche publique, c'est parce qu'il est fait le choix politique d'orienter cet argent public, sous forme d'aides diverses et variées, vers le secteur privé pour l'inciter à investir dans la transition bas carbone.

La dernière dimension du capitalisme vert, qui fait le lien avec la philanthropie, concerne ceux qui promeuvent ce capitalisme vert. Certains secteurs l'ont historiquement soutenu. Il est très fortement associé au secteur de la finance, c'est pour cette raison que les mécanismes de marché, le capital risque, occupent une place si importante dans ce capitalisme. Il est également très lié au secteur de la tech, notamment les GAFAM, très engagés en faveur de ce capitalisme vert.
Quand on regarde la philanthropie climatique, il est dominé par des fondations philanthropiques qui ont été, pour la plupart, créé par des individus fortunés qui ont bâti leur fortune soit dans les nouvelles technologies, soit dans la finance, notamment dans le capital risque. Il y a donc un lien étroit entre la nature de la philanthropie climat qui promeut ce capitalisme vert et des secteurs

financiers qui bénéficient directement des politiques mises en place en faveur du capitalisme vert.

La philanthropie climatique est donc très fortement liée aux secteurs de la finance et de la tech donc sa manière de fonctionner est à l'image de ces entrepreneurs de la tech et de la finance. Ils font de la philanthropie de la même manière qu'ils font des affaires. C'est une approche très stratégique de la philanthropie. Cela consiste parfois à créer des fondations spécialisées sur l'enjeu climatique pour rassembler les fonds de différents philanthropes et les distribuer de manière plus efficace. C'est également un alignement de ces acteurs qui partagent tous une même théorie du changement, une même manière de faire les choses, des mêmes priorités sur certains projets plutôt que d'autres, certains types d'ONG plutôt que d'autres.

Enfin, il reste cette approche par la mesure de l'impact qui renvoie là encore à la culture de ces entrepreneurs. Une focalisation sur les indicateurs de performance, sur une philanthropie non pas axée sur du temps mais sur un principe d'investissement qui attend un retour sur investissement. Ils parlent de retour social sur investissement. Nous voyons bien là comment les manières de faire dans la finance et la tech sont en quelque sorte transposées dans l'espace de la philanthropie par le biais de ces fondations qui les imposent à leur tour dans les organisations qu'elles financent. Pour avoir accès à ces fonds, les ONG doivent intégrer ces codes, ces pratiques, ce vocabulaire. Cela a pour effet de transformer les ONG qui travaillent sur ces questions climatiques.

Marianne Langlet : Merci Edouard, c'est une entrée au matière très intéressante, grâce à tes travaux nous commençons à bien décrypter les effets du capitalisme vert sur les problématiques écologiques mais nous observons également que cette même logique s'étend également aux problématiques sociales donc un large champ associatif. Depuis les années 2010, les associations sont de plus en plus appelées à mesurer leur impact. Cette injonction à la mesure de l'impact est, à nos yeux, le cheval de Troie d'un processus de financiarisation puisqu'il permet finalement de mettre un prix, de monétariser une action associative. Cette monétarisation facilite justement l'arrivée de nouveaux modes de financement type investissement à impact qui changent profondément les pratiques. Gloria, peux-tu nous dire quels effets cela a sur les structures du réemploi ?

Gloria Taoussi : En préambule, je voulais resituer ce que sont les ressourceries. Ce sont des associations locales qui collectent les objets dont on ne veut plus pour les valoriser et les redistribuer par la vente à prix solidaire ou par le don. Elles ont aussi pour fonction de sensibiliser le public, les habitants et les habitantes de leur territoire aux pratiques de réemploi, aux changements de comportement et donc aussi à la sobriété. Nous participons du réemploi solidaire. Nous sommes des associations environnementales mais également sociales. En revanche, là où on se distingue de ce qui a pu être dessiné juste avant par Édouard, c'est que nous ne sommes pas des ONG et que jusque-là, nous étions moins concernés par des financements venant de structures internationales. Dans le modèle économique actuel des ressourceries, nous retrouvons très peu de mécénats. Le modèle repose en partie sur de l'autofinancement via la vente dans les ressourceries, mais surtout en très grande partie sur des subventions publiques.

Pour répondre à la question, je vais commencer par un retour historique : cette notion d'évaluation par la mesure de l'impact social est venue invisibiliser la notion d'utilité sociale et environnementale des associations. La notion d'utilité sociale remonte aux années 70 et elle est définie, en droit français, notamment pour des raisons fiscales. Sa définition va permettre une exonération fiscale, l'exonération des impôts commerciaux pour les structures associatives parce qu'elles sont non lucratives et présumées d'intérêt général. Cette notion leur ouvre également le droit au mécénat. Cette notion d'utilité sociale revêt un caractère assez large, on y comprend à la fois l'analyse des conséquences de l'action de l'association mais aussi les modes d'action qui sont mis en place, le fonctionnement de la structure, les valeurs que porte la structure. C'est une analyse complète du fonctionnement de l'association ; ce n'est pas tant son résultat que sa manière d'être qui en fait va

permettre de dire si l'association a effectivement une utilité sociale ou une utilité environnementale. C'est bien ce qui diffère de la notion d'impact social qui va se développer aussi dans les années 70 via le monde philanthropique anglo-saxon. Les grandes fondations américaines notamment souhaitent mesurer le rendement social de leurs investissements et vont développer cette notion d'impact social qui s'intéresse uniquement aux conséquences mesurables d'une action. Cette notion d'impact social permet de mesurer, quantifier, monétiser toutes les activités qui jusque là étaient en dehors du champs marchand et cela permet de les rendre rentables, donc intéressantes pour les acteurs du champ marchand. La notion d'utilité sociale englobe beaucoup plus de dimensions. Elle ne permet pas de rendre compte de toutes les économies qu'on aurait faites grâce aux associations. Ce terme d'utilité sociale ne se pose pas dans un registre capitaliste. Il revêt vraiment une notion d'intérêt général. Il ne cherche pas à savoir combien l'association permet d'économiser mais si l'association a une utilité. Il y a une différence fondamentale dans l'utilisation de ces deux termes.

Cette notion de mesure d'impact s'est développée dans les années 2000. L'arrivée du New public management dans le fonctionnement de l'Etat et des collectivités territoriales fait entrer des pratiques du privé lucratif dans le fonctionnement du public. Cette notion d'impact va s'introduire dans les relations entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations pour finalement justifier l'octroi de financement. Là où avant le projet de l'association et la démonstration de son intérêt général suffisait, il faut aujourd'hui avoir des indicateurs pour prouver sa performance. Cela crée une forme de confusion un peu généralisée, amplifiée par l'arrivée d'acteurs marchands qui vont prendre les codes associatifs et jouir de cette forme de mise en avant par l'impact plus que par l'utilité sociale et environnementale.

Quel est l'impact de cette mesure d'impact sur les associations ? Premièrement, elle pousse les associations à avoir recours à des stratégies ou à des pratiques qui visent à les rendre plus performantes par rapport aux indicateurs sur lesquels elles sont évaluées plutôt qu'en fonction des effets qui sont réellement recherchés par l'association. Cela modifie les objectifs poursuivis. Pour entrer dans les indicateurs, certaines structures vont arrêter tout ce qui n'est pas représenté par des chiffres. Dans cette recherche de la performance, les chantiers les plus difficiles peuvent être délaissés. La standardisation qu'implique la mesure de l'impact peut également effacer la capacité d'innovation des associations. Enfin, cela peut créer un business washing, c'est-à-dire que les associations vont intégrer le langage et la logique de la mesure d'impact à leur activité, à leur communication, pour faire face à à la concurrence avec des entreprises. Cette forme d'évaluation par la mesure entre au cœur du travail des associations et se positionne même parfois comme un mode de gouvernance. Cette forme d'évaluation va contribuer à définir le rôle que ces associations doivent jouer dans le modèle de développement de nos sociétés. Ce rôle ne va plus être défini par l'association elle-même ou avec les entités publiques, mais beaucoup plus par la volonté des investisseurs, c'est-à-dire la volonté du privé, qui va avoir un impact sur la gouvernance même de l'association.

Enfin, ces évaluation par la mesure de l'impact nécessite énormément de moyens, humains et financiers, que n'ont pas la plupart des petites et moyennes associations. Cela créé une concurrence entre les structures qui va favoriser les associations qui, justement, vont se conformer à ces logiques de marché, vont se conformer à ces indicateurs et qui vont complètement rentrer dans cette logique de transformation.

Marianne Langlet : Merci, Gloria. Je voudrais demander à Edouard en quoi cette approche transforme les pratiques associatives, comment elle oriente les acteurs du mouvement climat et forge les récits ?

Edouard Morena : L'influence de la philanthropie sur les ONG est vraiment très, très importante. Encore une fois, je ne parle que du débat climatique international. Je me suis intéressé à la

philanthropie parce qu'à la base je m'intéressais aux ONG. C'est en travaillant et en faisant des entretiens avec les ONG, qu'elles m'ont indiqué la place et l'influence importante sur le débat climatique prise par la philanthropie. Cela renvoie, je pense, à ce que j'ai dit précédemment, le philanthropicapitalisme se présente comme une manière plus efficace de faire de la philanthropie. C'est ce qui caractérise cette forme de philanthropie. Vous avez parlé de la venture philanthropy, c'est un peu la même chose. Le philanthropicapitalisme s'est construit en opposition à une forme de philanthropie plus traditionnelle, associée à des fondations plus anciennes. Il y avait une sorte de volonté de rupture, notamment sur l'idée de l'efficacité. Comment être plus efficace ? Comment faire en sorte que notre argent ait un impact plus important ? Cette approche, qui peut aussi être appelée de la philanthropie stratégique, émerge au tournant des années 2000. Elle a eu des effets sur tous les bénéficiaires de cette forme de philanthropie. Pour être plus efficace, ces philanthropes se sont dit qu'ils devaient se regrouper, aligner leurs méthodes, faire en sorte que l'effort financier soit mis au même endroit, au même moment, pour avoir plus d'impact. Cette situation a créé une dépendance des associations aux fondations. Cet alignement a eu un effet immédiat direct sur les bénéficiaires, simplement parce que si on ne faisait pas quelque chose qui s'inscrivait dans cette approche partagée des fondations, il était beaucoup plus difficile de trouver des financements.

Cet alignement a eu aussi pour effet de niveler les discours et des approches, calquée sur les attendus des quelques fondations -pas très nombreuses - qui oeuvrent sur ce champ. Pour avoir un financement, il faut cocher les cases fixées par les fondations. Finalement, il y a un vrai déséquilibre du rapport de force entre ONG et fondations au détriment des ONG.

Cette situation a aussi pour effet de transformer le fonctionnement des associations. Elles ont de nouveaux besoins pour gérer la relation aux fondations et répondre à ce qu'elles demandent, notamment en lien avec le reporting. Ces ONG n'avaient pas forcément ces compétences avant, elles doivent les acquérir ou bien transférer des ressources, qui répondaient au cœur de leur action vers ces nouvelles compétences, qui relèvent plus de l'ordre de la gestion de projet, du rapport aux fondations, du reporting... Au final, cela crée une forme de détournement de ressources financières mais aussi humaines pour gérer la relation aux fondations. Il arrive que cela soit source de difficultés, de tensions au sein de l'association, parce que la personne, à l'origine, n'a pas forcément été embauchée pour ces missions.

L'effet est très perturbateur sur l'écosystème des associations, que ce soit les associations en tant que telles, mais aussi dans ses rapports aux autres associations puisqu'elles se retrouvent en concurrence dans l'accès à ces fonds. Cette situation est vraiment délétère lorsqu'il s'agit de construire un mouvement, de construire des alliances... C'est le prix à payer pour pouvoir exister dans l'espace thématique international.

Marianne Langlet : Gloria, Edouard nous a parlé de ces formes de financement poussées par la philanthropie qui transforment les pratiques associatives. Tu observes, aussi, dans le secteur du réemploi, une transformation des pratiques en lien avec ces nouvelles formes de financement. Est-ce que tu peux nous la décrire, qu'est-ce que ça a comme effet sur vos associations ?

Gloria Taoussi : Avant de parler de financiarisation, je reviendrais sur la marchandisation des associations qui nous concerne au plus haut point dans les ressourceries. Elle commence avec la transformation des pratiques au sein de l'État et au sein des collectivités territoriales. Elle arrive avec l'installation du marché unique européen qui impose des cadres, pourtant pas prévu pour cela, au secteur associatif. Je pense notamment à l'assimilation de la subvention aux aides d'Etat alors qu'il est possible de ne pas les inclure dans les cadres contraints des aides d'Etat. Elle arrive également par l'entrée de la culture du privé dans le public, via le New Public Management. Ce nouveau management considère comme inefficace le fonctionnement du secteur public et propose

un autre cadre de fonctionnement, basé sur les trois grands E du privé : économie, efficacité, efficience. Il faut désormais être en capacité de répondre à moindre coût aux attentes des citoyens qui, par ailleurs, vont devenir des clients plus que des citoyens.

Nous en avons vécu un exemple flagrant : la création des agences étatiques. Notre agence étatique de référence, c'est l'ADEME, l'agence de la transition écologique. Le fonctionnement des agences étatiques repose sur une logique de guichet, de distribution de financement. Il faut rentrer dans des cases pour avoir le droit à ce financement. Nous sommes face à un financeur public qui va reprendre les codes du privé, par exemple en nous demandant de prouver notre impact. Typiquement, lorsque nous obtenons une subvention de l'ADEME, ce sont des dossiers qui sont extrêmement contraignants avec de très nombreux indicateurs à remplir. Ce ne sont pas les seuls financeurs avec lesquels c'est particulièrement difficile et douloureux, je pense notamment à l'Union européenne.

L'ADEME est l'un de nos premiers financeurs quand il s'agit d'ouvrir une ressourcerie. Ouvrir une ressourcerie coûte cher, il faut beaucoup de matériel, des locaux, beaucoup d'espace. Il faut beaucoup d'argent, notamment pour le démarrage. L'ADEME aide notamment à ce moment là. Toutefois, la logique new public management a inscrit l'obligation d'une étude de faisabilité sur le territoire avant tout versement de subvention pour une ouverture. Il faut faire cette étude pour savoir s'il y a besoin d'une ressourcerie. Nous avons fait des centaines d'études qui arrivent toujours à la même conclusion : bien sûr qu'une ressourcerie est nécessaire sur tous les territoires. Bien sûr qu'il y a des tonnes de déchets qui peuvent être réemployées à la place de passer en incinération ou d'être enfouies dans les sols. Pourtant, cette étude de faisabilité reste une norme obligatoire, extrêmement longue, extrêmement coûteuse, qui prend énormément de temps et retarde de 2 à 3 ans toute installation.

Autre exemple de cette logique, l'Ademe nous fait entrer dans les cadres d'exemption aux règles des aides d'Etat de l'Union européenne. Dans le cadre du marché unique européen, le pouvoir public ne doit pas financer les entreprises hors des cadres d'exemption. Or, le droit européen considère les associations comme des entreprises et les obligent à se conformer à ce cadre. La conséquence est qu'une subvention de de l'ADEME ne peut pas dépasser un taux de prise en charge entre 40 et 60%. Le reste doit être trouver ailleurs. Ces règles rendent extrêmement compliquées l'avènement de ressourceries sur les territoires.

Enfin, le financement par de la subvention est de plus en plus remplacé par du marché public, de la prestation de services. Or, le marché public impose un cadre, nous donne le sujet à traiter, nous dit « vous n'êtes utile que si vous rendez un service à la collectivité ». Le cadre du marché public ne soutient pas l'innovation, l'expérimentation, la possibilité d'échec, ne soutient pas un groupe de citoyens qui s'organise et qui se lance dans un projet. Le cadre est géré par la collectivité pour une question d'efficience, d'efficacité économique.

Nous sommes de plus en plus poussé à chercher de la rentabilité. Les pouvoirs publics vont nous dire : « votre projet ne sera subventionné que si vous êtes capable de prouver que vous allez finir par être rentable ». Le financement est donc fléché sur un démarrage mais dégressive et s'efface au bout de trois ans car il est sous-entendu que la structure s'autofinance, est rentable au bout de trois ans. Voilà vers quoi nous entraîne le processus de marchandisation qui concerne non seulement les ressourceries mais toutes les associations.

C'est la même logique à l'oeuvre dans le processus de financiarisation qui s'incarne entre autre dans l'investissement à impact. Un des outils de l'investissement à impact est le contrat à impact. Ce dernier prévoit qu'un investisseur privé finance un projet ; l'État prévoit de le rembourser si le projet est réussi avec un taux d'intérêt en fonction des résultats qui peut parfois aller jusqu'à 10%. Ce

mode de financement en France est apparu dans les années 2015. En 2021, l'ADEME a lancé un appels à projet sur ce type de financement via les contrats à impact. Le premier investisseur des contrats à impact en France, c'est BNP Paribas. Si aujourd'hui, ces contrats ne sont pas portés politiquement et donc se développent moins, l'investissement à impact a lui le vent en poupe.

La transformation des financement a plusieurs effets sur les associations. Nous l'avons vu sur la question de l'évaluation mais elle influe aussi le projet associatif. Ce dernier va être de plus en plus orienté pour répondre aux appels à projets, pour coller à la communication institutionnelle, vers la création de prestations au détriment des missions d'intérêt général, des missions premières du projet. Nous pouvons prendre l'exemple d'activités qui sont pour nous très importantes mais très difficilement quantifiables, mesurables. Nous travaillons sur la sensibilisation pour transformer les comportements de consommation. Nous faisons de l'éducation populaire qui est très difficile à quantifier. Autre aspect extrêmement important dans les ressourceries, c'est la question du lien humain, du lien social entre les gens, la question de la mixité, des éléments extrêmement difficiles à quantifier, mais qui sont omniprésents dans notre fonctionnement. À partir du moment où on se concentre sur des objectifs quantitatifs, nous risquons d'invisibiliser, de ne plus prendre en considération ces aspects essentiels.

Nous observons également une concentration des financements sur les grandes structures qui vont être mieux équipées pour répondre aux injonctions administratives, au détriment des associations de taille moyenne. Nous l'observons dans notre réseau constitué essentiellement de petites et moyennes associations. Elles voient arriver des associations beaucoup plus grosse comme par exemple le groupe SOS, qui commence à s'intéresser au secteur du réemploi.

Ces transformations provoquent un désengagement progressif des communautés bénévoles qui ne se retrouvent plus dans le projet associatif de plus en plus éloigné des valeurs fondatrices initiales. L'approche de l'évaluation par la mesure d'impact, poussée par l'investissement à impact, masque la dimension collective et la poursuite d'un projet d'intérêt général. Cette approche dévitalise l'essence même du projet associatif et la capacité des citoyens à s'organiser par eux-mêmes pour trouver des solutions innovantes à des problèmes qu'ils sont souvent les seuls à identifier.

La vague de marchandisation du secteur associatif crée au final une précarisation des salariés et des lieux parce qu'il y a de moins en moins de moyens pour rénover les locaux, pour assurer les contrats stables. Nous voyons une généralisation des temps partiels, des contrats courts, un recours excessif au service civique...

Marianne Langlet : Merci, Gloria. Nous voyons comment cette notion d'investissement vient remplacer la notion de subvention. Si en effet, les contrats à impact se sont développés dans les années 2016 à 2021, aujourd'hui, nous observons plutôt l'augmentation des investissement à impact qui oblige la structure à adopter un modèle rentable à court ou long terme. Au final, nous constatons que ces financements se dirigent plutôt vers des entreprises classiques, des startups à impact, des entreprises à mission. Ces acteurs privés lucratifs répondent bien mieux à ces modèles-là que des associations. Ces acteurs lucratifs peuvent toucher à la fois des investissements à impact et des subventions publiques au détriment des associations. Edouard, est-ce que tu as observé ce phénomène, c'est-à-dire que les entreprises privées lucratives peuvent être perçues comme des acteurs majeurs pour résoudre des problèmes écologiques et sociaux.
Dans cette perspective de développement des investissements à impact, l'Etat est positionné comme un dérisqueur de ces investissements. Dans le récit des promoteurs de l'investissements à impact et de ces modèles de philanthrocapitalisme, il est avancé que les entreprises prennent la totalité des risques. Or, nous observons l'existence d'un lobbying pour que l'État prenne ce rôle de dérisqueur, de garant.

Edouard Morena : En effet, dans le débat climatique, nous n'observons pas un abandon de l'État, mais plutôt une redéfinition de son rôle. Depuis les années 70-80, le new public management a fait entrer puis normaliser des pratiques managériales issues du privé lucratif dans l'appareil de l'Etat. Il s'étend également à l'espace associatif depuis plusieurs années. Cette nouvelle gestion transforme la vision et le rôle de l'Etat. Ce discours argue que l'État serait inefficace, qu'il ne serait qu'une grosse bureaucratie lourde, etc., etc., a fini par être intégré par l'appareil étatique lui-même. Il ne se donne plus, dès lors, un rôle porteur d'un projet de transition mais le délègue à des acteurs privés, présentés comme plus efficaces. L'argent public est attribué à des acteurs privés, sous différentes formes, sous la forme d'aides financières, sous la forme de crédits d'impôts, mais l'Etat délègue également son pouvoir à des structures privées. L'État garde toutefois la prise en charge des risques. Nous avons donc une sorte de privatisation des bénéfices potentiels liés à la transition bas carbone, désormais source potentielle d'enrichissement pour certains acteurs, et, en même temps, une sorte de collectivisation du risque lié à cette transition.

Si nous nous plaçons du côté du citoyen, nous sommes perdant à deux niveaux : nous déléguons notre pouvoir à des acteurs privés lucratifs qui décident ce qui doit être fait et nous attribuons beaucoup d'argent public à ces acteurs privés lucratifs.
L'aide public au privé n'est pas un phénomène nouveau, il a été très bien documenté, notamment par des économistes comme Maxime Combes. Mais dans notre sujet, des aides publiques sont transférées à des acteurs privés lucratifs au nom de la transition bas carbone, au nom d'une cause qui est à priori noble : décarboner nos économies et nos sociétés.

Cette logique se retrouve également dans le secteur philanthropique, dans la philanthropie climat nous observons des philanthropes, Bill Gates notamment, qui se détournent des ONG pour soutenir des entreprises privées lucratives. Ils ne s'embêtent plus à attendre que les ONG adoptent leurs codes entrepreneuriaux. Désormais, ils soutiennent directement les entreprises privées. Nous voyons ainsi Bill Gates créé le « Breakthrough Energy », un fonds d'investissement qui investit dans des startups liées aux technologies bas carbone. Cette startup pourra d'ailleurs également bénéficier de fonds publics. Dans ce contexte, les ONG, les associations sont perdantes à tous les niveaux. Désormais, si les associations ne s'adaptent pas à ces codes, à ces pratiques, l'argent s'en détourne ; il est directement investi dans des structures à but lucratif, estimées plus efficaces pour porter le projet de transition bas carbone.

Marianne Langlet : Merci, Edouard, nous avons surnommé ce phénomène : l'effet Canada Dry. Pour les plus jeunes d'entre nous, le Canada Dry était une boisson dans les années 80 dont la publicité disait qu'elle avait la couleur de l'alcool, le goût de l'alcool, mais ce n'était pas de l'alcool. L'effet Canada Dry ce sont des acteurs qui prennent le goût de l'associatif, les couleurs de l'associatif, mais qui sont à but lucratif et cela fait toute la différence. Nous observons l'arrivée de tels acteurs privés lucratifs comme des startups à impact, des entreprises à mission dans certains secteurs associatifs, notamment dans le secteur du réemploi. Peut-être que tu peux nous décrire cette nouvelle réalité et les effets que ça peut avoir sur ton secteur, Gloria ?

Gloria Taoussi : C'est un élément flagrant des grands bouleversements en cours. Notre secteur d'activité est historiquement porté par une très grande majorité d'acteurs non marchands. Il existait deux branches : les associations et les brocantes, les libraires de livres d'occasion, les friperies, avec deux types de flux assez différents. Il n'était pas question de concurrence.

Les cadres de politiques publiques ont énormément évolués : le réemploi est fortement encouragé, les mentalités évoluent également et une part de plus en plus importante de la population aisée s'intéressent aux questions écologiques donc sont prêtes à mettre de l'argent dans ces sujets et enfin, de nouveaux modes de financement se développent. Nous avons également le principe du pollueur-

payeur qui va financer une partie des activités du réemploi. Face à cela, une galaxie d'acteurs lucratifs arrivent sur le sujet, de la petite entreprise qui pourra reprendre le nom de ressourcerie en passant par les startups et les grands industriels du neuf comme Decathlon, Darty, Zara qui se mettent à faire du réemploi.

N'oublions pas les entrepreneurs sociaux, notamment représenté par le groupe SOS et son président Jean-Marc Borrello, auteur d'un livre intitulé « Pour un capitalisme d'intérêt général ». Cette vision politique renvoie l'association à de l'amateurisme, il écrit : « l'associatif arc-bouté sur le principe non lucratif apparaît à présent inadapté aux exigences actuelles et de moins en moins dépositaire de l'intérêt général ».

Pour en revenir aux startups, Edouard disait que le mouvement du capitalisme vert et de la philanthropie climat était énormément lié au milieu de la tech. Nous observons le même phénomène sur le secteur du réemploi, avec le développement de structures type Vinted. Désormais, beaucoup de critiques ont montré comment cette plateforme provoquait une turboconsommation en poussant à une consommation toujours plus excessive. En revanche, d'autres acteurs entrent bien plus dans l'effet Canada dry. La startup Geev, par exemple, a pour objectif de mettre en relation au niveau local des personnes qui veulent donner des objets avec des personnes qui cherchent certains objets en passant par une plateforme en ligne. Geev reprend énormément de nos principes et nos valeurs de base, c'est-à-dire que leur proposition est basée sur le don, les liens entre les personnes ne sont pas monétisés. Il y a aussi cette idée de rester à un niveau local, ils n'envoient pas des colis à l'autre bout du monde. Il y a même cette idée de lien social, c'est-à-dire que ça permet aux gens de se rencontrer. Elle reprend des éléments de l'ADN des ressourceries. Par ailleurs, elle revendique une solution extrêmement simple à un problème complexe écologique et social ; elle coche toutes les cases. Le modèle de Geev repose d'abord sur de la levée de fonds. Les investisseurs ont amené des millions d'euros. Ensuite, sur un modèle d'abonnement et de la vente de publicité. Pour avoir accès aux meilleurs objets, il faut s'abonner et accéder ainsi à une monnaie virtuelle symbolisé par la banane. L'application propose également de la publicité, notamment pour du neuf.

Enfin, Geev a crée une entité physique, où les personnes peuvent venir donner et prendre des choses, vraiment comme une ressourcerie. Nous nous sommes alors demandés : qu'est-ce qui nous différencie de cette startup ? En réalité, beaucoup de choses. Par exemple, ils ne créent pas d'emplois locaux. Les ressourceries ont la capacité de créer des emplois locaux non délocalisables.
La plupart des ressourceries font de l'insertion par l'activité économique de personnes en situation de précarité. Geev ne valorise pas tout ce qui est réemployable. Or, il est très important d'éviter aux objets de passer par le statut de déchet. Il faut pour cela une une valorisation, c'est-à-dire les nettoyer, les réparer, pour les remettre en circuit. Geev ne le fait pas car cela coûte de l'argent et cela n'est pas rentable. Enfin, dans le modèle de Geev, rien n'est fait pour la montée en compétence des gens pour apprendre, réapprendre les pratiques de réemploi, vers la sensibilisation au changement de comportement. L'objectif de Geev sera toujours de chercher la rentabilité, notamment pour pouvoir valoriser les investissements qui ont été mis dans l'application.

Fondamentalement, ce qui nous différencie de ces startups est le principe de non-lucrativité et la poursuite d'un objectif d'intérêt général. Or, lorsque ces startups entrent dans ces activités, elles créent énormément de confusion, notamment auprès de nos usagers qui pensent qu'aller vers Geev ou une ressourcerie, c'est la même chose. Cela crée aussi de la confusion auprès des financeurs publics notamment qui peuvent décider de soutenir ce type de modèle plutôt que les associations. Nous avons tout un travail d'explication et de sensibilisation à faire. Nous essayons de faire une distinction entre le réemploi solidaire et le réemploi lucratif. Nous essayons d'expliquer ce que nous créons et ce qu'ils créent, l'idée n'est pas de dire c'est l'un ou l'autre, mais c'est que si on ne protège pas les structures du réemploi solidaire, si on garde pas les cadres de financement adéquats, les associations vont disparaître. Des startups vont remplacer les ressourceries sans avoir les capacités

de faire tout ce que les associations proposent, concrètement, nous n'atteindrons pas les objectifs de bifurcation écologique et sociale. Nous avons déjà observé ce phénomène sur le covoiturage. Jusqu'à ce que Blablacar débarque, le covoiturage existait par de la mise en relation de personne à personne via des associations sans approche marchande. Depuis que Blablacar est arrivé, la majorité des associations ont disparu, reste Blablacar et son modèle marchand. Finalement, les objectifs de transition écologique et sociale ne sont pas forcément remplis par ces structures qui prennent effectivement le goût et la couleur des associations mais qui ne sont pas en capacité de faire ce que font les associations parce qu'elles ne sont pas mues par une utilité sociale environnementale, une gestion désintéressée, un objectif qui n'est pas lucratif.

Questions de la salle :

« les ultra-riches ont une conscience aiguë de l'impact négatif du capitalisme fossile sur le climat. Ils veulent atténuer les effets pour sauver le système tout en tirant profit et continuer à s'enrichir. Or la politique de Trump nie les règlements climatiques. Il pense que seules la technologie et la finance peuvent résoudre la crise. Donc deux visions opposées. Est-ce que cette opposition peut avoir à terme des conséquences importantes aux Etats-Unis ? »

Edouard Morena : Avec la réélection de Trump, nous avons vu plusieurs figures de la philanthropie climat par exemple Jeff Bezos mais aussi plus récemment Bill Gates se désengager de la question climatique. La fondation de Bezos existe toujours mais elle se fait plus discrète. Dans mon livre, « fin du monde et petits fours », je me réfère à la notion de conscience climatique de classe. Quand on regarde les ultra riches, ils ne nient pas nécessairement la réalité, ils ont conscience du problème mais ils ont tout autant conscience de leurs intérêts, notamment à court terme. Finalement, ce qui guide leur positionnement sont leurs intérêts immédiats pour garantir leur pouvoir. Cela explique, à mon sens, les revirements ou cette plus grande discrétion de nombreux milliardaires philanthropes qui se dépeignaient, avant l'élection, comme des sortes de leaders de la cause climatique. Ils évaluent, dans cette logique de calcul entrepreneurial, les risques et bénéfices à s'engager en faveur de la cause climatique. Jusqu'à la réélection de Trump, il y avait clairement un intérêt à s'engager en faveur du climat parce que pour les gouvernements précédents, notamment le gouvernement Biden, l'enjeu climatique était un enjeu important. Depuis la réélection de Trump, leur intérêt est d'avoir une position plus nuancée ou en tout cas plus discrète pour s'assurer que le gouvernement Trump serve leurs intérêts.

« les ultra-riches ont en général une interprétation néolibérale du bon sens du monde. La redistribution par la puissance publique est toujours décriée. Bill Gates a l'intuition de pouvoir faire lui-même mieux que les Etats, bel ego. » Pour prolonger cette réflexion, nous avons beaucoup parlé de cette notion d'efficacité et de ces acteurs privés lucratifs qui seraient finalement plus efficaces que les associations. Est-ce que la réalité corrobore cette notion d'efficacité et d'ailleurs de quelle efficacité parle-t-on ?

Edouard Morena : Je pense que ce récit de l'efficacité c'est normalisé et renvoie à des tendances beaucoup plus larges, notamment à la place de plus en plus importante qu'occupe la technologie et les acteurs de la tech dans nos vies. Lorsque nous écoutons les acteurs de la tech, ce qu'ils promeuvent et développent, c'est au nom de l'efficacité. Ils expliquent que plus d'intelligence artificielle va nous rendre plus efficaces pour déployer des satellites et des nouveaux capteurs pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la planète. Ce récit permet de justifier toujours plus de déploiement technologique, toujours plus d'investissement dans les nouvelles technologies. Il sert à légitimer les grandes tendances actuelle en terme de développement technologique. Si tout cela était réellement efficace, je pense que la transition climatique serait déjà bien entamée donc la réalité contredit finalement ce récit.

Gloria Taoussi : Sur les contrats à impact social, nous voyons en France comme à l'étranger, que ce type de financement ne finance absolument pas des choses innovantes. A la base, l'idée était de dire que certains financements associatifs étaient trop risqués pour la puissance publique. Déjà, se dire qu'on ne finance pas une association parce qu'on est pas sûr du résultat est une avancée forte des normes de rentabilité du privé lucratif. Le principe était donc que les investisseurs privés prennent le risque et donc justifient un retour sur investissement garanti par l'Etat. En réalité, nous voyons aujourd'hui que les investisseurs n'ont pris aucun risque, que les projets n'avaient rien d'innovant, en revanche, ils ont pris beaucoup d'argent public parfois avec un effet particulièrement délétère. Je pense à un contrat en Angleterre sur un projet de réinsertion de personnes où on a tellement cherché à les faire rentrer dans des cases qu'on a oublié de véritablement les accompagner. Résultat, cela n'a pas marché.

Comment les réglementations européennes sur les aides d'Etat sont contrôlées en pratique ? Comment ces réglementations sont contraignantes pour une ressourcerie ?

Gloria Taoussi : Le principe d'interdiction des aides d'Etat est un principe européen qui dit qu'aucun Etat membre n'a le droit de fournir d'aides d'Etat en dehors des cadres d'exemptions prévus par la réglementation européenne. La subvention est, à tord, assimilée à une aide d'Etat. Les appréciations se font au cas par cas, chaque administration publique, l'Etat, les agences étatiques ou les collectivités territoriales fait sa propre analyse lorsqu'elle octroie une subvention. Or, l'analyse est le plus souvent très prudentielle. Elle cherche à prendre le moins de risques possibles donc assimile les associations à des entreprises et entre les subventions dans les cadres d'exemption qui imposent des règles précises.

Edouard, dans ton livre tu parles de l'éléphant dans la pièce : le cabinet McKinsey et les cabinets de consulting qui sont les intermédiaires pour le développement de ce marché financier ?

Edouard Morena : Ces cabinets jouent ce rôle de diffuseur. L'exemple de McKinsey est intéressant parce qu'il a pour client des entreprises mais aussi des fondations, des gouvernements, certaines grandes associations environnementales. C'est un acteur assez méconnu mais important parce qu'il se retrouve à l'intersection entre de multiples acteurs et joue ce rôle normalisateur de pratiques. De nombreux domaines historiquement portés par l'Etat sont ainsi délégués à des cabinets conseil au nom de l'efficacité. Ces cabinets prennent une place de plus en plus importante, jouent un rôle majeur sur la reconfiguration de l'Etat, coûtent également très chers pour les finances publiques.
Ces cabinets travaillent aussi pour des grandes associations pour les assister, les inciter à se réorganiser pour être plus efficace, donc participent à une forme d'acculturation de l'espace associatif à des pratiques qui relevaient jusqu'alors de l'entreprise privée lucrative.